## LE PLAN HANDICAP

## L'exil forcé en Belgique des petits Français

EMMANUELLE SOUFFI ET GARANCE LE CAISNE

Manifestation en France dénonçant le manque de prise en charge.

## PASCAL SITTLER/REA

## ACCUEIL PLUS DE 7 000 ENFANTS ET ADULTES SONT OBLIGÉS DE TRAVERSER LA FRONTIÈRE POUR BÉNÉFICIER D'UNE PRISE EN CHARGE ADAPTÉE

Il n'y avait pas d'autre choix. À 4 ans et demi, Louis a dû quitter sa mère et son père pour aller dans une école belge et vivre en internat. À trois heures de route de sa famille. « Quand on vous annonce qu'il faut penser à l'étranger pour votre enfant, il faut l'avaler, raconte pudiquement son père David Ledelay, aide-soignant dans un hôpital. Mais on voulait qu'il évolue. »

En France, aucun institut ne voulait se risquer à accueillir ce garçon autiste et épileptique. Heureusement, Louis s'est adapté facilement. Aujourd'hui âgé de 10 ans, il fait la navette tous les vendredis et dimanches avec la Wallonie, où il est scolarisé, dans l'établissement d'enseignement spécialisé de Lessines. Des petits groupes d'élèves pour privilégier le calme et favoriser l'apprentissage de l'autonomie, une attention particulière à l'alimentation, qui peut perturber certains autistes...

« Ici, les établissements sont dévolus à l'éducation et ne sont pas axés sur le seul côté médical ou psychiatrique comme en France », explique Isabelle Resplendino, présidente d'une association pour les Français en situation de handicap en Belgique. D'ailleurs, Christine, mère d'Hector, polyhandicapé et autiste, a su qu'elle avait trouvé le bon endroit quand elle a entendu le directeur de la future école belge de son fils reconnaître : « On ne fait pas de miracles mais on portera votre enfant vers le maximum d'autonomie. » Depuis des années, cette maman se débattait avec un système français « anxiogène et pénible ». Des heures de soins par-ci, des heures

d'accompagnement à l'école par-là, et au bout *« une saturation »* et le sentiment *« de marcher sur la tête »*.

Par chance, la famille habite Lille. Hector n'a « qu'à » prendre un taxi matin et soir pour traverser la frontière. Cinq ans après le choix de le scolariser en Belgique, tout le monde a gagné en sérénité. À 10 ans et demi aujourd'hui, le garçon a, lui, beaucoup progressé. Avec de l'aide, il arrive même à marcher.

En tout, près de 7 000 Français, forcés de s'exiler, sont inscrits dans un établissement belge conventionné par l'Assurance maladie. Environ 5 300 adultes et 1 451 enfants atteints de troubles autistiques et mentaux. Les frais d'hébergement et de transport sont alors payés par la Sécurité sociale, mais les remboursements des déplacements peuvent être parfois des parcours du combattant. Avec les départements, la Sécurité sociale consacre près de 470 millions d'euros à ces prises en charge. Selon Isabelle Resplendino, il y aurait aussi un millier d'enfants qui traversent la frontière tous les jours et 500 autres scolarisés dans des établissements non conventionnés.

La raison de cet exode ? La lourdeur administrative pour ouvrir des structures, le manque de places en général et le refus de certains instituts d'accueillir des enfants aux handicaps lourds. « Les établissements français font leur "marché", ils acceptent les plus performants, critique Isabelle Resplendino. Tous ceux qui n'entrent pas dans les cases ou qui sont le plus lourdement handicapés sont laissés de côté. »

C'est ce qui met en colère Serge Kalicki, père d'un ado de 15 ans. Tibald est autiste sévère, non verbal et semi-autonome. « En France, la société exclut, explique cet ancien éducateur. Quand on parle de handicap, on raisonne en termes de place, d'établissement spécialisé, on stigmatise.

Comme si on voulait dédouaner du milieu dit ordinaire. » Vice-président du Réseau Bulle, association de soutien aux familles concernées par l'autisme, Serge Kalicki insiste. Tibald est « une personne différente ».

« Les instituts de l'Hexagone font leur "marché", ils n'acceptent que les plus performants »

Isabelle Resplendino, présidente d'association